



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 45816

Texte de la question

M. Christian Assaf appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la diminution du nombre de pompiers volontaires en France. Elle aurait été de 2 232 pompiers volontaires en 2012 et de 15 000 pompiers volontaires en 10 ans. Et ce, alors qu'ils représentent 78 % des pompiers et que, dans le même temps, le nombre des interventions augmente. Cet état de fait peut conduire à ce que la réponse des pompiers, dans les situations d'urgence, soit tardive ou inadaptée et que certains territoires soient moins bien desservis que d'autres. Il souhaite donc connaître les orientations du Gouvernement pour enrayer cette baisse du volontariat et pour pallier les situations de carence d'intervention qui pourraient apparaître.

Texte de la réponse

Les sapeurs-pompiers volontaires, au nombre de 193 000, constituent, en complémentarité avec les 40 000 sapeurs-pompiers professionnels, et les 12 000 militaires, l'ossature du modèle de secours en France. Leur nombre est effectivement en légère diminution ces dernières années alors que le nombre d'interventions ne cesse d'augmenter. Lors du congrès national des sapeurs-pompiers de Chambéry en octobre 2013 un plan d'action pour le volontariat en France « L'engagement pour le Volontariat » a été signé par le ministre de l'intérieur et les présidents de l'Assemblée des départements de France (ADF), de l'Association des maires de France (AMF), de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS), du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV) et de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF). Ce document prévoit cinq volets déclinés en 25 mesures. C'est pourquoi, tout d'abord, dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), une évaluation de la politique territoriale d'incendie et de secours est actuellement menée. Outre l'organisation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les missions qui leur sont confiées font l'objet d'analyses précises. La question du secours à personne fait également l'objet d'une inspection conjointe inspection générale de l'administration/inspection générale des affaires sociales. Le volet n° 1 prévoit d'inverser la tendance à la baisse des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires afin de mieux répartir la charge opérationnelle, diminuer la sollicitation individuelle et garantir la ressource mobilisable en cas de crise. Si les réponses aux demandes de secours urgentes ne sont pas affectées aujourd'hui, la volonté du Gouvernement consiste bien à stabiliser et pérenniser le dispositif actuel de secours, dont les sapeurs-pompiers volontaires constituent un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Christian Assaf](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45816

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12830

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1383